

# PRIMES ÉNERGIE : LE CHEMIN À SUIVRE

01

## Étape 1

Inscrivez-vous sur [primes-energie.grandnancy.eu](http://primes-energie.grandnancy.eu) ou contactez la Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy.

02

## Étape 2

Vous recevez votre dossier de demande de primes énergie.

03

## Étape 3

Un professionnel RGE réalise vos travaux et complète avec vous votre dossier.

04

## Étape 4

Vous retournez votre dossier complet au Grand Nancy dans les trois mois suivant la fin des travaux.

05

## Étape 5

Vous recevez votre Prime après validation de votre dossier.

Pour toute information, contactez : Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy  
22-24 Viaduc Kennedy • Esplanade Philippe Séguin à Nancy • 03 54 50 20 40 • [www.mhdd.grand-nancy.org](http://www.mhdd.grand-nancy.org)